

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°1/2021

Séance Ordinaire du 10 février 2021

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt et un le dix février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : POMPA Antoine

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie, ROUSSEAU Charline, STEPPE Virginie, BRUNET François

Procurations : /

Absents : /

Date de la convocation :

3 février 2021

OBJET : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DU 4 DECEMBRE 2020

Classement issu de la nomenclature

« ACTES »

5.7.3 Commission de répartition des charges (CLET)

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que les services de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine demandent de soumettre sous trois mois à l'approbation du Conseil Municipal, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 4 décembre 2020.

Monsieur le Maire, président de la CLECT, précise que cette procédure est prévue dans les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et par l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales. Monsieur le Maire dit que la CLECT a procédé à l'élection du président et des vice-présidents et a approuvé le règlement intérieur. Dans cette même séance, la CLECT a examiné les révisions des charges transférées et des attributions de compensations des communes, relatives aux sujets suivants :

- Compétence « Voirie » : révision de la charge transférée de la commune de Bompas ;
- Compétence « Déchets » : révision des AC de différentes communes.

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée dudit rapport et propose de délibérer en faveur de son approbation.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 4 décembre 2020 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire,

Alain DARIO